

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET DE LA MAYENNE

109 BIS, AVENUE PIERRE DE COUBERTIN - 53000 LAVAL
02 43 53 57 41 - COMITE@BASKETMAYENNE.COM - WWW.BASKETMAYENNE.FR



Echéancier des factures des licences

Les acomptes pour chaque saison sont au nombre de 3 et doivent être réglés aux dates suivantes :

- 1^{er} acompte en Octobre correspondant à la moitié du montant de la facture de la saison précédente.
- 2^{ème} acompte en Janvier correspondant à la moitié du premier acompte.
- 3^{ème} acompte en Mai correspondant au solde (facture finale).

Les clubs peuvent régler le Comité par chèque, virement ou prélèvement.